



Suis en droit de demander remboursement a une agence

Par **jerem54530**, le 17/04/2008 à 01:23

j'ai payer une agence qui demande des frais de dossiers mais une fois payer celle ci propose pu rien alors qu'elle venter les mérites de l'agence avant signature suis en droit de recevoir remboursement depuis janvier j'ai reçu une annonce a la signature et c'est tout

Par **Mike46**, le 17/04/2008 à 19:11

Bonjour,

Je ne pense pas que vous ayez traiter avec une agence immobilière mais plutôt avec un marchand de liste.

Donc pour vous répondre en théorie oui , mais en pratique c'est très difficile.

Cordialement